

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 11, 2023

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day with videoconference at 11:30 a.m. [ET] to study the subject matter of Divisions 4, 5, 10 and 11 of Part 4, and Subdivision A of Division 3 of Part 4 of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023; and, in camera, to consider a draft agenda (future business).

Senator Peter M. Boehm (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, my name is Peter Boehm. I am a senator from Ontario and the chair of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

[*English*]

I wish to invite committee members participating in today's meeting to introduce themselves, starting on my left.

Senator Ravalia: Good morning and welcome. I am Senator Mohamed Ravalia from Newfoundland and Labrador.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator M. Deacon: Hello. Marty Deacon from Ontario.

Senator Duncan: Good morning and thank you for coming. I am Senator Pat Duncan from Yukon.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia.

The Chair: Thank you very much, colleagues. I think a few more senators will join us shortly.

I wish to welcome you all to the meeting today and to those who are watching us across the country on Senate ParLVU.

Today we are continuing our study of the subject matter of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023. The specific elements referred to this committee by the Senate on April 27 are Divisions 4, 5, 10 and 11 of Part 4; and Subdivision A of Division 3 of Part 4.

We will focus on Division 10 of Part 4 today, which relates to economic sanctions and contains amendments to the Special Economic Measures Act, or SEMA, the Sergei Magnitsky Act

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 11 mai 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 11 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 4, 5, 10 et 11 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 3 de la partie 4 du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023; et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Peter M. Boehm (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, je m'appelle Peter M. Boehm, je suis un sénateur de l'Ontario et je suis le président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[*Traduction*]

J'invite maintenant les membres du comité présents aujourd'hui à se présenter, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Ravalia : Bonjour et bienvenue. Je suis le sénateur Mohamed Ravalia, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice M. Deacon : Bonjour. Marty Deacon, de l'Ontario.

La sénatrice Duncan : Bonjour et merci d'être avec nous. Je suis la sénatrice Pat Duncan, du Yukon.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse.

Le président : Je vous remercie beaucoup, chers collègues. Je crois que nous aurons quelques autres sénateurs qui se joindront à nous sous peu.

Bienvenue à vous tous aujourd'hui et bienvenue à tous ceux qui nous regardent sur le site ParLVU du Sénat.

Nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023. Les éléments qui ont été renvoyés au comité du Sénat le 27 avril sont les sections 4, 5, 10 et 11 de la partie 4; et la sous-section A de la section 3 de la partie 4.

Nous allons nous concentrer aujourd'hui sur la section 10 de la partie 4, qui porte sur les sanctions économiques et les modifications à la Loi sur les mesures économiques spéciales, la

and the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act; and on Subdivision A of Division 3 of Part 4, which contains amendments to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act.

Colleagues, you know from our work at previous committee meetings that we are all fairly familiar with both of those sanctions' instruments.

To discuss the matter, we are pleased to welcome, from the Department of Finance Canada, Erin Hunt, Director General, Financial Crimes and Security Division. Are you calling yourselves directors general at Finance Canada? It used to be general director.

Erin Hunt, Director General, Financial Crimes and Security Division, Department of Finance Canada: We are calling ourselves director general. That's my title, yes.

The Chair: It's been awhile for me, obviously.

From Finance Canada, we also have Jeremy Weil, Acting Senior Director, Financial Crimes Governance and Operations; Oliver Kanter, Senior Policy Analyst; Charlene Davidson, Director, Financial Crimes Policy; and Anna Nawrotek, Senior Policy Analyst. From Global Affairs Canada, Marie-Josée Langlois, Director General, Strategic Policy Branch; and from the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada — otherwise known as FINTRAC — Patricia Bennett, Manager, Strategic Policy and Reviews.

Welcome to the committee. Thank you for being with us today.

I will make an announcement about our technical matters here. Before we hear your remarks and proceed to questions and answers, please refrain from leaning in too close to the microphone or remove your earpiece when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively affect the committee staff on the technical side, in particular, our interpreters who are using earpieces themselves.

We are now ready to hear opening statements, but before that, I'd like to recognize that Senator Gerba of Quebec has also joined the proceedings today.

Opening statements are five minutes, and that will be followed by questions from the senators and answers from our witnesses.

Ms. Hunt, I believe you're going first, so you have the floor.

Loi de Sergueï Magnitsky et la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes; et aussi sur la sous-section A de la section 3 de la partie 4, qui contient des modifications à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Chers collègues, à la suite du travail que nous avons fait lors des séances précédentes, nous connaissons maintenant tous assez bien ces instruments de sanctions.

Pour en discuter, nous avons le plaisir d'accueillir Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité, au ministère des Finances Canada. C'est bien votre titre?

Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité, ministère des Finances Canada : Oui, c'est mon titre.

Le président : J'y ai travaillé, mais cela fait un bon bout de temps, bien évidemment.

Nous accueillons aussi, du même ministère, Jeremy Weil, directeur principal par intérim, Gouvernance et opérations des crimes financiers; Oliver Kanter, analyste principal de la politique; Charlene Davidson, directrice, Politique des crimes financiers; et Anna Nawrotek, analyste principale de la politique. Nous accueillons aussi Marie-Josée Langlois, directrice générale, Secteur des politiques stratégiques, d'Affaires mondiales Canada, et Patricia Bennett, gestionnaire, Politiques stratégiques et révisions, du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE.

Je vous souhaite la bienvenue au comité et vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Avant de passer aux déclarations liminaires et aux questions, je vais mentionner un élément technique. Veuillez éviter de vous approcher trop près du micro ou d'enlever vos écouteurs en le faisant, afin d'éviter un retour du son qui pourrait nuire au personnel du comité, et en particulier à nos interprètes qui portent aussi des écouteurs.

Nous sommes prêts à écouter les déclarations liminaires, mais auparavant, j'aimerais mentionner que la sénatrice Gerba, du Québec, vient de se joindre à nous.

Vous disposez de cinq minutes pour vos déclarations liminaires, après quoi les sénateurs vous poseront des questions.

Madame Hunt, je crois que vous êtes la première. Allez-y, s'il vous plaît.

Ms. Hunt: Thank you for the opportunity to appear before you to discuss the measures in Bill C-47 related to anti-money laundering, anti-terrorist financing and sanctions.

My name is Erin Hunt. I'm the Director General of the Financial Crimes and Security Division at the Department of Finance Canada. I'm joined here by Charlene Davidson and Jeremy Weil. They are responsible for domestic and international aspects of our anti-money laundering, anti-terrorist financing program. I'm also joined by Patricia Bennett from the Financial Transactions and Reports Analysis Centre. We work together on anti-money laundering and anti-terrorist financing considerations as well as sanctions.

I will let Ms. Langlois introduce herself.

[Translation]

Marie-Josée Langlois, Director General, Strategic Policy Branch, Global Affairs Canada: Mr. Chair, I would like to begin my remarks by stating that the Government of Canada takes financial crime seriously and is continually reviewing Canada's Anti-Money Laundering and Anti-Terrorist Financing Regime to ensure it is responsive to emerging and new risks. Combatting money laundering and terrorist financing is a collaborative effort that requires coordination among all levels of government, the public and private sectors, and our international partners.

To remain effective, the regime must continually adapt to changes in its operating environment and must ensure that it puts forward changes, laws and regulations that keep pace with evolving threats and new technologies.

[English]

Ms. Hunt: This leads me to the measures first announced in Budget 2023 and now proposed in Bill C-47 before you. The bill introduces legislative amendments to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act and the Criminal Code to strengthen Canada's ability to combat financial crimes and other risks to the financial system, such as foreign interference.

The proposed measures would fulfill a commitment from Budget 2022 to strengthen the anti-money laundering and anti-terrorist financing investigations, prosecutions and information-sharing tools, which remain operational challenges in Canada. The measures help respond to findings from the

Mme Hunt : Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner au sujet des mesures prévues dans le projet de loi C-47 relativement au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et aux sanctions.

Je m'appelle Erin Hunt. Je suis directrice générale à la Division des crimes financiers et de la sécurité au ministère des Finances Canada. Je suis accompagnée aujourd'hui par Charlene Davidson et Jeremy Weil. Ils sont responsables des aspects nationaux et internationaux de notre programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Je suis accompagnée également par Patricia Bennett, du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Nous travaillons de concert dans le dossier de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de même que celui des sanctions.

Je vais laisser Mme Langlois se présenter.

[Français]

Marie-Josée Langlois, directrice générale, Secteur des politiques stratégiques, Affaires mondiales Canada : Monsieur le président, j'aimerais commencer mes remarques en affirmant que le gouvernement du Canada prend au sérieux la criminalité financière et réexamine en permanence le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes afin d'assurer qu'il est adapté aux risques émergents et nouveaux. La lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes est un effort de collaboration qui nécessite une coordination entre tous les ordres de gouvernement, les secteurs public et privé, ainsi que nos partenaires internationaux.

Pour rester efficace, le régime doit continuellement s'adapter aux changements de son environnement opérationnel et doit s'assurer de mettre de l'avant des changements, des lois et des règlements qui suivent l'évolution des menaces et des nouvelles technologies.

[Traduction]

Mme Hunt : Cela m'amène donc à vous parler des mesures annoncées tout d'abord dans le budget de 2023 et maintenant proposées dans le projet de loi C-47. Ce projet de loi prévoit des modifications législatives à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et au Code criminel pour renforcer la capacité du Canada de lutter contre les crimes financiers et d'autres risques pour notre système financier, comme l'ingérence étrangère.

Les mesures proposées concrétiseraient l'engagement pris dans le budget de 2022 de renforcer les outils liés à l'échange de renseignements, aux enquêtes et aux poursuites concernant le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, qui demeurent des défis opérationnels au

Commission of Inquiry into Money Laundering in British Columbia, also known as the Cullen commission, and other domestic and international reviews of Canada's anti-money laundering, anti-terrorist financing regime.

These proposed amendments would expand measures in the Criminal Code that may assist in the investigation and prosecution of profit-motivating crimes by enabling the Attorneys General to seek judicial authorization for the search and seizure of digital assets that may be confiscated as proceeds of crime and expanding the number of offences for which Attorneys General may obtain, with prior judicial authorization, disclosure of income tax information by the Minister of National Revenue for the purposes of criminal investigations.

The proposed measures would also enhance enforcement and operations under the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act by strengthening the registration framework for money services businesses and creating an offence if they operate while unregistered. The use of unregistered money services businesses is a technique used by money launderers. It will criminalize the structuring of transactions to avoid triggering FINTRAC reporting — another money-laundering technique. It would enhance FINTRAC's tactical information sharing with police and its strategic intelligence analysis related to threats to national security; provide whistle-blower protections for employees who report information to FINTRAC; require regulated businesses to report sanctions-related information to FINTRAC where there's a nexus between sanctions evasion and money laundering or terrorist financing — this type of intelligence may assist in identifying assets of sanctioned persons. Further, it would audit the use of non-compliance reports by FINTRAC in criminal investigations, and make technical amendments to ensure that FINTRAC's forthcoming cost recovery program is a success.

Budget 2023 also proposes measures to enhance information-sharing powers within the finance portfolio and allow FINTRAC to better support decision making, including on national security risks. It also allows for enhanced due diligence measures by entities already subject to the act to protect the security of Canada's financial system.

Further, to support Global Affairs Canada's capacity to make, administer and enforce orders or regulations under the Special Economic Measures Act and the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, an amendment to the Proceeds of Crime

Canada. Ces mesures contribuent à donner suite aux conclusions de la Commission d'enquête sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique, aussi connue comme la commission Cullen, et à d'autres examens nationaux et internationaux du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Les modifications proposées permettraient d'élargir la portée des mesures prévues dans le Code criminel pour faciliter les enquêtes et les poursuites liées à des crimes motivés par le profit en permettant aux procureurs généraux de demander une autorisation judiciaire pour procéder à la recherche et la saisie d'actifs numériques pouvant être confisqués comme produits de la criminalité, et d'accroître le nombre d'infractions pour lesquelles les procureurs généraux peuvent obtenir, avec une autorisation judiciaire préalable, la divulgation, par le ministre du Revenu national, de renseignements fiscaux aux fins d'enquêtes criminelles.

Les mesures proposées amélioreraient aussi l'application de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes en renforçant le régime d'inscription des entreprises de services monétaires et en érigeant en infraction le fait d'exercer une activité sans être inscrites. Le recours à des entreprises de services monétaires qui ne sont pas inscrites est une technique utilisée par les blanchisseurs d'argent. On criminaliserait les transactions structurées de façon à éviter les déclarations au CANAFE, une autre technique de blanchiment d'argent. On améliorerait l'échange d'information tactique du CANAFE avec la police et son analyse du renseignement stratégique concernant des menaces à la sécurité nationale; on protégerait les employés dénonciateurs qui communiquent l'information au CANAFE; on exigerait des entreprises réglementées qu'elles déclarent l'information liée à des sanctions au CANAFE lorsqu'il existe un lien entre le contournement des sanctions et le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme. Ce type de renseignement peut contribuer à identifier les actifs des personnes sanctionnées. De plus, on permettrait l'utilisation des rapports de non-conformité par le CANAFE lors des enquêtes criminelles et on apporterait les modifications techniques nécessaires pour s'assurer que le programme de recouvrement des coûts à venir du CANAFE soit une réussite.

Le budget de 2023 prévoit aussi des mesures pour renforcer les pouvoirs d'échange de renseignements au sein du portefeuille des finances et permettre au CANAFE de mieux appuyer la prise de décisions, y compris au sujet des risques liés à la sécurité nationale. Il prévoit de plus des mesures de diligence raisonnable renforcée pour les entités qui sont déjà assujetties à la loi afin d'assurer la sécurité du système financier du Canada.

De plus, dans le but de soutenir la capacité d'Affaires mondiale Canada à prendre et à faire appliquer des décrets ou des règlements adoptés en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales et la Loi sur la justice pour les victimes

(Money Laundering) and Terrorist Financing Act is proposed. It would require FINTRAC to disclose information to Global Affairs Canada where there are reasonable grounds to suspect that the intelligence would be relevant to investigating and prosecuting a money laundering or terrorist activity financing effect and where the information would be relevant to the Minister of Foreign Affairs' sanctions mandate.

These measures will help Canada keep pace with an ever-evolving financial crime landscape by ensuring our anti-money laundering, anti-terrorist financing regime partners can share information by providing new tools to help investigate and prosecute financial crimes and by supporting Canada's sanctions regime.

We know that even with these measures, more work needs to be done. That's why, in keeping with the requirements of the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, the federal government will launch a parliamentary review of the act this year. This review will include a public consultation that will examine ways we can continue improving the regime and ensure Canada is effective in countering illicit financing flows.

These measures and the forthcoming review will help position Canada ahead of our next mutual evaluation by the Financial Action Task Force, the international anti-money laundering and anti-terrorist financing standard setter, which is set for 2025-26.

Thank you, Mr. Chair. My colleagues and I will be very pleased to answer questions.

The Chair: Thank you very much, Ms. Hunt. Ms. Langlois, the floor is yours.

Ms. Langlois: Thank you, honourable senators, for inviting us to speak to you about the proposed amendments to Canada's sanction regime in Division 10 of Part 4 of the budget implementation act. I know that you're familiar with this regime since the committee has just completed its review of Canada's autonomous sanctions legislation.

I'm pleased to be here today to provide an overview of the latest changes being proposed to the Special Economic Measures Act and the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act.

de dirigeants étrangers corrompus, on propose d'apporter une modification à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. On exigerait ainsi que le CANAFE divulgue l'information à Affaires mondiales Canada lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que le renseignement serait pertinent pour enquêter et tenter des poursuites concernant des activités de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, et lorsque l'information serait pertinente dans le cadre du mandat du ministre des Affaires étrangères d'imposer des sanctions.

Ces mesures vont aider le Canada à faire face à une criminalité financière en perpétuelle évolution en veillant à ce que nos partenaires au sein du régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes puissent échanger des renseignements, en leur fournissant de nouveaux outils pour faciliter les enquêtes et les poursuites relatives à des crimes financiers, et en soutenant le régime de sanctions du Canada.

Nous savons que même avec ces mesures, il restera encore du travail à faire. C'est pourquoi, conformément aux exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, le gouvernement fédéral entreprendra un examen parlementaire de la loi au cours de l'année. L'examen comprendra des consultations publiques sur les façons de continuer à améliorer le régime et de veiller à ce que le Canada lutte efficacement contre les flux financiers illicites.

Ces mesures et le prochain examen aideront le Canada à se positionner en vue de la prochaine évaluation mutuelle par le Groupe d'action financière, l'organisme international de normalisation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui est prévue en 2025-2026.

Je vous remercie, monsieur le président. Mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie beaucoup, madame Hunt. Madame Langlois, c'est à vous.

Mme Langlois : Je vous remercie, honorables sénateurs, de l'invitation à venir vous parler des modifications législatives proposées au régime de sanctions du Canada dans la section 10 de la partie 4 du projet de loi d'exécution du budget. Je sais que vous connaissez déjà bien ce régime, puisque le comité vient de terminer son examen des lois canadiennes concernant le régime de sanctions autonomes.

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour vous donner un aperçu des dernières modifications proposées à la Loi sur les mesures économiques spéciales et à la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus.

As you remember, almost a year ago, just a few months into the war in Ukraine, we amended our acts to give the Minister of Foreign Affairs the authority to seize and forfeit the assets of sanctioned individuals that are held in Canada and use the funds to compensate victims, support reconstruction efforts or restore international peace and security.

[*Translation*]

Since then, with Russia's continued aggression in Ukraine as well as increasing internal tensions in Iran, Haiti, Myanmar, Sri Lanka and elsewhere, Canada and our allies have broadened the use of sanctions. As the targets of those sanctions are responding by employing various evasion tactics, including relying on persons in third states, it is crucial for the Government of Canada to continuously review, adapt and strengthen its sanctions regime. That is why we are currently seeking to make additional legislative changes to both SEMA and JVCFOA: to bolster our autonomous sanctions regime, make processes more efficient and clarify certain provisions.

There are five proposed groups of amendments that I now would like to explain. The first group of amendments will clarify the definitions for ownership and control. This is meant to provide more certainty to stakeholders as to whether they may deal with specific entities, including the subsidiaries, affiliates and related companies of listed persons.

The second amendment confirms that only persons or foreign states that are listed under the Special Economic Measures Act or the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act can have their assets seized or forfeited.

The third group of amendments streamlines how persons situated in third countries who assist or support the egregious conduct of the primary sanctioned state can be designated. The amendments propose that such individuals or entities are designated directly in the primary state's regulation, rather than through making separate regulations for the third country.

The fourth amendment clarifies that under the Special Economic Measures Act, transferring any form of property to designated persons is prohibited and that Canada's sanctions regime captures the widest array of transfers.

Finally, the fifth group of amendments increases and improves the government's information-sharing channels by authorizing information sharing with key ministers and between the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Vous vous rappellerez qu'il y a presque un an, quelques mois à peine après le début de la guerre en Ukraine, nous avons modifié ces deux lois pour donner à la ministre des Affaires étrangères l'autorité de saisir et de confisquer les biens détenus au Canada appartenant à des individus sanctionnés, et lui permettre d'utiliser les fonds pour indemniser les victimes, soutenir les efforts de reconstruction et rétablir la paix et la sécurité internationales.

[*Français*]

Depuis, alors que l'agression de l'Ukraine par la Russie se poursuit, et en raison des tensions internes croissantes en Iran, en Haïti, au Myanmar, au Sri Lanka et ailleurs, le Canada et ses alliés ont élargi l'usage des sanctions. Alors que les cibles de ces sanctions y répondent par l'emploi de diverses tactiques de contournement, notamment en utilisant des personnes dans des États tiers, il est crucial pour le gouvernement du Canada de revoir, d'adapter et de renforcer son régime de sanctions de manière continue. C'est pourquoi nous souhaitons à présent apporter des modifications législatives additionnelles à nos deux lois de sanctions pour renforcer notre régime de sanctions, pour rendre les processus plus efficaces et pour clarifier certaines provisions.

J'aimerais maintenant vous exposer ces amendements, qui sont divisés en cinq groupes. Le premier groupe d'amendements que nous proposons précise les définitions de possession et de contrôle. L'objectif est ici de fournir davantage de certitude aux parties prenantes pour qu'elles puissent évaluer si elles ont affaire à des entités particulières, incluant des filiales, des sociétés affiliées et des entreprises liées à des personnes désignées.

Le deuxième amendement confirme que seuls les personnes ou les États étrangers qui sont désignés en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales et la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus peuvent voir leurs biens saisis ou confisqués.

Le troisième groupe d'amendements rationalise la façon dont les personnes situées dans les pays tiers qui se rendent complices ou soutiennent la conduite de l'État primaire sanctionné peuvent être désignées. Les amendements proposent que ces individus ou entités soient désignés directement dans le règlement concernant l'État primaire, plutôt qu'en créant un règlement séparé pour ce pays tiers.

Le quatrième amendement précise que, en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales, le transfert de toute forme de biens à des personnes désignées est interdit, et que le régime de sanctions du Canada capture l'éventail le plus large de transferts.

Pour finir, le cinquième groupe d'amendements augmente et améliore les canaux de partage d'information du gouvernement en autorisant le partage d'informations avec d'autres ministres clés et entre le Centre d'analyse des opérations et déclarations

(FINTRAC) and the Minister of Foreign Affairs to improve the efficiency of Canada's autonomous sanctions regime.

Thank you. We are ready to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much.

[English]

I'd like to acknowledge that Senator Woo of British Columbia has joined us as well.

[Translation]

Dear colleagues, I would like to remind you that you have four minutes each for the first round of questions, which includes questions and answers.

I would therefore ask senators and witnesses to be brief. We can always go to another round if time permits.

[English]

Senator M. Deacon: Thank you all for being here today. Just looking at a couple of pieces of this, I'm going to look at clause 254 of the legislation, which amends section 4(2) of SEMA. This would allow for the sanctioning of persons in a third country who are complicit in the conduct of a country sanctioned under SEMA within the regulations related to the country rather than making separate SEMA regulations for the third country. I hope that makes sense.

In the case of a national whose country is not sanctioned under SEMA, why can we not use the Sergei Magnitsky Act? Why is this change needed in SEMA?

Ms. Langlois: Thank you for the question. The acts are quite different. SEMA is targeted, as you know, at countries, entities and individuals that are within those countries. The Sergei Magnitsky Act is targeted directly at individuals. While there are similarities, both acts contain triggers that are related to violations of human rights and grave corruption. SEMA has also extended triggers that include an association of states, of which Canada is a party, that have decided to take measures. Importantly also, grave breaches of international peace and security.

So every time there is a decision to choose sanctions as the tool to employ to address an issue, this evaluation is done as to whether a sanction is the right tool, but also in the sanctions

financières du Canada (CANAFE) et la ministre des Affaires étrangères. Cela rendra le régime de sanctions autonome du Canada plus efficace.

Merci de votre attention. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup.

[Traduction]

J'aimerais souligner que le sénateur Woo de la Colombie-Britannique vient aussi de se joindre à nous.

[Français]

Chers collègues, j'aimerais préciser que vous disposez de quatre minutes chacun pour la première ronde de questions, incluant les questions et les réponses.

Je demande donc aux sénateurs et aux témoins d'être concis. Nous pourrions toujours tenir une deuxième ronde, si le temps le permet.

[Traduction]

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui. J'ai des questions concernant l'article 254 du projet de loi, qui modifie le paragraphe 4(2) de la Loi sur les mesures économiques spéciales. On pourrait ainsi sanctionner des personnes dans un pays tiers qui sont complices des agissements du pays faisant l'objet de sanctions par la voie des règlements s'appliquant au pays, plutôt que par l'adoption de règlements distincts pour le pays tiers. J'espère que cela a du sens.

Dans le cas du citoyen d'un pays qui ne fait pas l'objet de sanctions en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales, pourquoi ne peut-on pas utiliser la Loi de Sergueï Magnitski? Pourquoi est-il nécessaire d'apporter cette modification à la Loi sur les mesures économiques spéciales?

Mme Langlois : Je vous remercie de la question. Les deux lois sont assez différentes. La Loi sur les mesures économiques spéciales cible, comme vous le savez, des pays de même que les entités et les personnes physiques qui se trouvent dans ces pays. La Loi de Sergueï Magnitski cible directement des personnes physiques. Il y a des similarités, et les deux lois contiennent des éléments déclencheurs qui sont liés à des violations des droits de la personne et des actes de corruption graves. La Loi sur les mesures économiques spéciales a aussi des éléments déclencheurs qui s'étendent à une association d'États, dont le Canada fait partie, qui ont décidé de prendre des mesures. Cela comprend également les violations graves de la paix et de la sécurité internationales.

Donc, chaque fois que l'outil choisi pour remédier à un problème est d'imposer des sanctions, on évalue si l'imposition de sanctions est le bon outil à utiliser, mais aussi laquelle des

context, which of the two pieces of legislation better suits the situation at hand. In the case of individuals within third countries, the question would also be about what the situation is that generated the intention to list a person. For example, if it's a grave breach of international peace and security, that would point to a SEMA listing. If it's for human rights and corruption, then there would be a discussion in terms of what would be the right tool.

For someone in a third country that's related to a grave breach, under SEMA you can now use the initial country's regulations rather than create new ones. Whether there's a choice to use the Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act, then that would be distinct and wouldn't apply.

Senator M. Deacon: Thank you very much. Speaking of tools, I'm going to move to another area.

It's clear from the changes in Bill C-47 that the war in Ukraine has shown some need for tweaks in our sanctions regime. That's not a bad idea. In fact, it's good to be nimble and make those adjustments. However, it can feel like a game of Whac-a-Mole at times because the private sector has to keep up and keep attuned to the changes and the responsibilities under them.

I'm curious from your vantage point what the government is doing to make sure that all institutions — private and public — are aware of their responsibilities with these emerging and new changes.

Ms. Langlois: Thank you for the question. When there's a decision to make a sanctions listing, the government makes all the information available on our website. There are different tools on the Government of Canada's website to help stakeholders in Canada or Canadians abroad be able to check who they're dealing with. We've put together a consolidated sanctions list, which is basically a tool where you can put in the name of the person and it will show whether they're included on a list and which lists.

Each regulation for every country and every regime is available on the website. In addition, there's a frequently asked questions area that answers the questions that we receive the most often. That is available. Of course, we have also put in tools where individuals can reach us in the government to clarify questions. There is a mailbox and a form —

The Chair: I'm going to interrupt because we're over the four-minute threshold in that segment. Would you like to be on the second round, Senator Deacon?

deux lois convient le mieux à la situation. Lorsqu'il s'agit d'un citoyen qui se trouve dans un pays tiers, on se demande également quelle est la situation qui a mené à l'intention d'inscrire ce citoyen sur la liste. Par exemple, s'il s'agit d'une violation grave de la paix et de la sécurité internationales, on utiliserait sans doute la Loi sur les mesures économiques spéciales. S'il s'agit de violation des droits de la personne et de corruption, il y aurait alors des discussions sur le bon outil à utiliser dans ce cas.

Lorsqu'il s'agit d'une personne dans un pays tiers et d'une infraction grave, on peut maintenant utiliser, selon la Loi sur les mesures économiques spéciales, les règlements initiaux relativement au pays au lieu d'en créer de nouveaux. Si l'on a le choix d'utiliser la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus, ce serait différent et cela ne s'appliquerait pas.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie beaucoup. En parlant d'outils, je vais passer à un autre élément.

Les modifications prévues dans le projet de loi C-47 montrent clairement que la guerre en Ukraine a révélé que notre régime de sanctions avait besoin de rajustements. Ce n'est pas une mauvaise idée. C'est même une bonne chose d'être agile et d'apporter ces rajustements. Toutefois, on peut parfois avoir l'impression qu'on joue au chat et à la souris, car le secteur privé doit s'adapter et rester au fait des changements et de ses responsabilités.

D'après vous, que fait le gouvernement pour s'assurer que toutes les institutions — privées et publiques — sont au courant de leurs responsabilités à l'égard des nouveaux changements?

Mme Langlois : Je vous remercie de la question. Lorsque le gouvernement décide d'inscrire un nom sur la liste, toute l'information à ce sujet est publiée sur notre site Web. Divers outils sont à la disposition des intervenants au Canada ou des Canadiens à l'étranger sur le site Web du gouvernement pour qu'ils puissent vérifier avec qui ils font affaire. Nous avons préparé une liste globale des sanctions, et c'est un outil où l'on peut essentiellement inscrire le nom d'une personne et savoir si son nom apparaît sur une liste et sur quelles listes.

Chaque règlement s'appliquant à un pays et à un régime est mentionné sur le site Web. De plus, nous avons une section sur les questions fréquemment posées. L'information est donc disponible. Nous avons aussi, bien sûr, des outils qui permettent aux gens de nous joindre pour clarifier des éléments. Nous avons une boîte postale et un formulaire...

Le président : Je dois vous interrompre, car nous dépassons les quatre minutes pour cette partie. Sénatrice Deacon, aimeriez-vous que j'inscrive votre nom pour la deuxième série de questions?

Senator M. Deacon: I probably will be. Yes, please.

The Chair: In the meantime, we'll get the right translation for "Whac-a-Mole."

Senator Duncan: Again, thank you for your attendance here today. I'm filling in for Senator Boniface this morning, so I'm new to this committee. I'd like to follow up on Senator Deacon's line of questioning about the federal government working with others and with the private sector.

I'm interested in the work being done with provinces and territories in terms of their corporations acts, provincial registries and so on. In reference to the Whac-a-Mole comment and government silos, I really see the issue of money laundering, foreign investment and sanctions all in one envelope as opposed to two separate issues. I believe there is a relation there.

I'm curious about the interaction with the provinces and territories, to start with.

Ms. Hunt: Thank you for the question. I'm happy to start, and I may turn to my colleague Mr. Weil to add additional information.

The government is moving forward with implementing a federal beneficial ownership registry. They have put forward Bill C-42 with the final tranche of legislative amendments that are necessary to be able to bring to force a federal beneficial ownership registry. Obviously, that's only part of the question because corporations are registered both at the federal level and at the provincial level.

Budget 2023 makes clear that the government will continue to work closely with provinces and territories to bring forward a pan-Canadian approach to a beneficial ownership registry. We are engaging regularly with the provinces on this issue, and we are creating a federal beneficial ownership registry that will allow provinces to join. It's scalable and searchable, so other provinces can join when they are ready to be able to be part of the registry.

We have very active engagement, and we recognize that to be able to tackle this from a pan-Canadian level, engagement with the provinces and territories is necessary.

Senator Duncan: I understand that nine provinces have signed on, but Alberta has not and the three territories have not. My concern with the territories is that the role of the Crown has not been devolved to any of the three territories, so there's no director of public prosecutions. It's a federal Crown. The only law enforcement is the RCMP. So we've added to their

La sénatrice M. Deacon : Oui, s'il vous plaît.

Le président : Très bien.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie encore une fois d'être avec nous aujourd'hui. Je remplace la sénatrice Boniface, alors je suis nouvelle au comité. J'aimerais reprendre le fil des questions de la sénatrice Deacon au sujet du travail de collaboration du gouvernement fédéral avec les autres intervenants et avec le secteur privé.

J'aimerais savoir le travail qui se fait en collaboration avec les provinces et les territoires au sujet de leurs lois sur les entreprises, des registres provinciaux, etc. À propos du jeu du chat et de la souris et des cloisonnements au sein du gouvernement, je mets vraiment les problèmes du blanchiment d'argent, des investissements étrangers et des sanctions dans le même panier, et non dans des paniers séparés. Je pense qu'il y a un lien entre ces éléments.

J'aimerais que vous nous parliez d'abord des interactions avec les provinces et les territoires.

Mme Hunt : Je vous remercie de la question. Je suis heureuse de commencer à y répondre, et je vais sans doute demander à mon collègue, M. Weil, de vous fournir plus d'information.

Le gouvernement va de l'avant avec la mise en place d'un registre fédéral de la propriété effective. Le projet de loi C-42 contient les dernières modifications législatives nécessaires pour le faire. Bien entendu, il ne s'agit que d'une partie de la question, car les entreprises sont enregistrées au niveau tant fédéral que provincial.

Le budget de 2023 montre clairement que le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour mettre en place un registre de la propriété effective en adoptant une approche pancanadienne. Nous discutons régulièrement avec les provinces à ce sujet, et nous sommes en train de créer un registre fédéral qui permettra aux provinces de s'y joindre. Il est évolutif et consultable pour que les provinces puissent s'y joindre lorsqu'elles sont prêtes à le faire.

Nous sommes très actifs dans ce dossier et sommes conscients que pour arriver à avoir un registre pancanadien, nous devons mobiliser les provinces et les territoires.

La sénatrice Duncan : Je comprends que neuf provinces ont décidé de s'y joindre, mais pas l'Alberta ni les territoires. Ce qui m'inquiète au sujet des territoires, c'est que le rôle de la Couronne n'a été transféré à aucun des trois territoires, alors ils n'ont pas de directeur des poursuites pénales. La GRC est le seul organisme d'application de la loi. On leur confie de nouvelles

responsibilities, and the territorial governments might not have capacity.

Who's assisting them? There is concern from my area, with our proximity and close ties with British Columbia and the money laundering issues that you've mentioned. Who's looking after this? Is it falling between the cracks?

Ms. Hunt: That's an excellent question. Thank you for it.

We're focusing on the federal level to ensure that we can create a federal registry that the provinces and territories can join. That will allow the territories to join when the federal registry is established.

There's an ongoing dialogue. We recognize the importance of having a pan-Canadian approach. Therefore, there is continued collaboration to look at ways to bring more provinces and territories on board, in line with the pan-Canadian approach, starting with a federal registry.

The Chair: Thank you very much.

Senator Coyle: Thank you very much to our witnesses for the work that you've done to get to this point and for being here to explain your work and rationale to us today. I think we're all pleased to see these measures designed to improve SEMA and the Sergei Magnitsky Act in terms of effectiveness and information sharing. Those are things we've been digging into together before.

I have a quick question, and then a slightly more detailed question. The quick one is this: Why now? Why is this being included in the budget implementation act? Could you answer that question?

Ms. Langlois: Certainly. Thank you very much.

The last year, as we all know, was quite a year from an international perspective and from a sanctions perspective. What we've seen, as I mentioned in my opening comments, is that in addition to a lot more sanctions being put forward in terms of volume, there have also been activities on the other side in trying to evade those sanctions.

This provided an opportunity to try to address some of the comments and feedback that we received and to strengthen our regime so we can keep it up to date and continue to maximize impact and effect.

Senator Coyle: Thank you.

The Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act is there to enforce safeguards, part of it for whistle-blowers. I want to get into the issue of whistle-blowers.

responsabilités que les gouvernements territoriaux pourraient ne pas avoir la capacité d'assumer.

Qui va les aider? C'est une préoccupation dans ma région, en raison de notre proximité et de nos liens étroits avec la Colombie-Britannique et des problèmes de blanchiment d'argent dont vous avez parlé. Qui va s'en occuper? Est-ce un élément qui est pris en compte?

Mme Hunt : C'est une excellente question. Je vous remercie de la poser.

Au niveau fédéral, nous concentrons nos efforts pour nous assurer de créer un registre auquel les provinces et les territoires pourront se joindre. Les territoires auront la possibilité de s'y joindre lorsque le registre fédéral sera créé.

Le dialogue se poursuit. Nous sommes conscients de l'importance d'avoir une approche pancanadienne. La collaboration continue, et nous examinons les façons d'amener d'autres provinces et territoires à participer au registre conformément à cette approche.

Le président : Je vous remercie beaucoup.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à nos témoins pour le travail accompli pour en arriver là et pour leur présence ici aujourd'hui afin de nous expliquer leur travail et sa raison d'être. Je pense que nous sommes tous heureux de voir ces mesures conçues pour améliorer l'efficacité de la Loi sur les mesures économiques spéciales et de la Loi de Sergueï Magnitski, ainsi que l'échange d'informations. Ce sont des choses que nous avons déjà approfondies ensemble.

J'ai une question courte à vous poser, puis une question un peu plus détaillée. La première est la suivante : pourquoi maintenant? Pourquoi cette mesure se trouve-t-elle dans la loi d'exécution du budget? Pouvez-vous répondre à cette question?

Mme Langlois : Certainement. Je vous remercie.

La dernière année a été une année difficile sur la scène internationale et du point de vue des sanctions, comme nous le savons tous. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous avons observé une multiplication des sanctions, mais la partie adverse multiplie aussi les efforts pour s'y soustraire.

Cela nous a donné l'occasion de répondre à certains commentaires et à certaines réactions que nous avons reçus et de renforcer notre régime afin de le maintenir à jour et de continuer à en optimiser l'effet.

La sénatrice Coyle : Merci.

La Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes est là pour créer des mesures de protection, notamment pour les dénonciateurs. Je voudrais

This provision makes it an offence for an employer to punish or threaten to punish an employee for fulfilling their whistle-blowing obligations under the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act or for complying with them.

If found guilty, the employer may face imprisonment for a period of up to five years. Existing protections for whistle-blowers are still there, so notwithstanding what's there, what specific actions will be undertaken to protect whistle-blowers reporting wrongdoing in the area of illicit business deals with sanctioned individuals, and how will employees be made aware of those protections that are there and available to them?

Charlene Davidson, Director, Financial Crimes Policy, Department of Finance Canada: Thank you very much for the question. We're pleased to be proposing this measure through Budget 2023.

The proposed amendments trace closely what already exists in the Criminal Code. They will protect employees who are trying to meet the obligations to report on employers or owners of businesses who may be involved in criminal activity or be pressuring employees not to fulfill their regulatory obligations, such as making reports to FINTRAC.

We believe these measures would mitigate the potential for these employees to be discouraged, and that would also offer a level of protection or encouragement to employees to know there are protections within the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act for them.

With regard to your specific question about how these will be specifically dealt with, these would be matters for law enforcement to deal with, as with any criminal offence in our legislation. We will be working with industry over the next year to two years during the parliamentary review process and consultations that we have on a regular basis with the private sector to provide education about the new measures that are contained in this budget, as well as other documents that were released in March pertaining to national inherent risks in Canada related to money laundering, terrorist financing and the government's strategy to combat financial crimes.

[Translation]

Senator Gerba: Thank you to our guests for being here. My question is probably for Ms. Hunt or Ms. Bennett.

justement aborder la question des dénonciateurs. Cette disposition érige en infraction le fait pour un employeur de punir ou de menacer de punir un employé pour avoir rempli ses obligations en matière de dénonciation au titre de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ou pour s'y être conformé.

S'il est reconnu coupable, l'employeur risque une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les protections existantes pour les dénonciateurs s'appliquent toujours, donc malgré cela, quelles actions seront entreprises pour protéger les dénonciateurs qui signalent des actes répréhensibles tels que des transactions commerciales illicites avec des personnes faisant l'objet de sanctions, et comment les employés seront-ils informés de l'existence des protections mises à leur disposition?

Charlene Davidson, directrice, Politique des crimes financiers, ministère des Finances Canada : Je vous remercie de cette question. Nous sommes heureux de proposer cette mesure dans le cadre du budget de 2023.

Les modifications proposées suivent de près ce qui existe déjà dans le Code criminel. Elles protégeront les employés qui tentent de respecter l'obligation de signaler les employeurs ou les propriétaires d'entreprises qui pourraient être impliqués dans des activités criminelles ou faire pression sur les employés pour qu'ils ne respectent pas leurs obligations réglementaires, comme celle de déclarer ces activités au CANAFE.

Nous pensons que ces mesures affaiblissent le risque qu'ils tentent de dissuader leurs employés d'agir et qu'elles offrent une protection aux employés et les encouragent à passer à l'action, parce que la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes est là pour les protéger.

En ce qui concerne votre question sur la façon dont ces infractions seront mises en application, elle relève avant tout de l'application de la loi, comme pour tout ce qui touche les infractions pénales prévues par nos lois. Nous travaillerons avec l'industrie au cours de la prochaine année ou des deux prochaines années, dans le cadre du processus d'examen parlementaire et des consultations que nous menons régulièrement auprès du secteur privé, afin de diffuser l'information sur les nouvelles mesures contenues dans ce budget, ainsi que sur d'autres documents publiés en mars concernant les risques inhérents au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes au Canada et la stratégie du gouvernement pour lutter contre les crimes financiers.

[Français]

La sénatrice Gerba : Merci à nos invités pour leur présence ici. Ma question s'adresse probablement à Mme Hunt ou à Mme Bennett.

The March 2022 Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) bulletin states that the use of certain financial channels such as cryptocurrencies and other emerging technologies may also play a significant role in illicit financial movements linked to Russia and other proceeds of crime.

In your view, does Bill C-47 sufficiently address these new technologies and, generally speaking, what are the specific challenges posed by these technological innovations?

[English]

Ms. Hunt: The proposed measures do make some changes to address virtual currencies, and the amendments to the Criminal Code are going to make it easier for the police to seize virtual currencies in this climate.

We've also made sure that amendments to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act were made to capture virtual currencies in previous iterations of the act. Ms. Davidson may be able to provide a bit more detail on that, if that's required.

Ms. Davidson: Sure.

One additional detail is that the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act was amended in recent years to include the regulation of virtual asset service providers, including domestic and foreign virtual asset service providers.

In addition, in Budget 2019, the government provided additional funds to FINTRAC to help with our capacity to deal with virtual currencies and virtual asset tracing on the intelligence side of their program.

[Translation]

Senator Gerba: I want to go back to Senator Duncan's question about assistance to businesses and training for SMEs. Is there any legal support for them to comply with the new sanctions?

Ms. Langlois: Thank you very much for the question.

The department and the government make a lot of information available to SMEs and businesses generally. The sanctions group had an outreach program for different stakeholders across Canada. Obviously, COVID-19 affected that and we had to go virtual. The past year has also been very busy, but we continue to talk to our stakeholders and look at what we can do to support them. We answer their questions as diligently as possible when we do get them.

Le bulletin du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) de mars 2022 mentionne que l'utilisation de certains canaux financiers comme les cryptomonnaies et d'autres technologies émergentes peut également jouer un rôle important dans les mouvements financiers illicites liés à la Russie et aux autres produits de la criminalité.

Selon vous, le projet de loi C-47 prend-il suffisamment en compte ces nouvelles technologies et de manière générale, quels sont les défis précis que posent ces innovations technologiques?

[Traduction]

Mme Hunt : Les mesures proposées changent un peu les règles régissant les monnaies virtuelles, et les modifications apportées au Code criminel permettront à la police de saisir plus facilement des monnaies virtuelles dans le contexte actuel.

Nous avons également veillé à ce que les modifications apportées à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes soient telles que les versions précédentes de la loi s'appliquent aux monnaies virtuelles. Mme Davidson pourra peut-être vous fournir un peu plus de détails à ce sujet, au besoin.

Mme Davidson : Bien sûr.

Il faut ajouter que la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes a été modifiée ces dernières années par l'adoption d'un règlement sur les fournisseurs de services d'actifs virtuels, qu'ils soient basés au pays ou à l'étranger.

En outre, dans le budget de 2019, le gouvernement a consenti des fonds supplémentaires au CANAFE pour l'aider à gérer les monnaies virtuelles et à repérer les actifs virtuels dans le cadre de son programme de renseignement.

[Français]

La sénatrice Gerba : J'aimerais revenir à la question de la sénatrice Duncan sur l'aide procurée aux entreprises et la formation donnée aux PME. Y a-t-il un soutien juridique pour que ces entreprises puissent se conformer aux nouvelles sanctions?

Mme Langlois : Merci beaucoup pour la question.

Le ministère, le gouvernement met beaucoup d'information à la disposition des PME et des entreprises de façon générale. Le groupe des sanctions avait un programme de rayonnement auprès des différentes parties prenantes partout au Canada. Évidemment, la COVID-19 a affecté le tout et nous avons dû passer au mode virtuel. La dernière année a aussi été très occupée, mais on continue de discuter avec nos parties prenantes et de regarder ce qu'on peut faire pour les appuyer. On répond à leurs questions le plus diligemment possible lorsqu'on les reçoit.

With respect to legal support in particular, we can't give legal advice to the Canadian public, unfortunately. So people have to get their own legal advice, but we provide all the information we can and we make it available to support their compliance efforts. We look forward to continuing these discussions in the future.

[English]

Senator Ravalia: Thank you to all of you for appearing.

Would you be able to elaborate on the Government of Canada's current proposal to expand the list of ministers who could assist the Minister of Foreign Affairs in the administration and enforcement of an order of regulation made under the Sergei Magnitsky Act? Furthermore, have any issues arisen to this point with just the Minister of Foreign Affairs working on this file?

Ms. Langlois: Thank you very much for the question. While the Minister of Foreign Affairs is the responsible minister under the act and the administrator of the act, as mentioned in it, sanctioning is really a whole-of-government effort. There are different authorities and different departments that contribute to the implementation of sanctions. There was already a list of ministers who could share information with the Minister of Foreign Affairs to advance our work on sanctions. We've expanded that list with the experience of the last few years. We've expanded that list to make it more efficient. Of course, any information exchanged would be following proper rules and procedures that are applicable to government information exchange. That's why we are making that change right now.

I'm sorry, you had a second part to your question?

Senator Ravalia: To date, has the fact that it is only the Minister of Foreign Affairs working on this file had any implications for the potential contribution of other ministers?

Ms. Langlois: As I mentioned, it's really an effort that is across the government. There is a lot of collaboration between the different departments and between ministers as needed in terms of discussions.

Senator Ravalia: So these discussions might happen at the cabinet table, et cetera?

Ms. Langlois: Yes.

Senator Ravalia: Okay. Just to follow up, obviously the illegal invasion of Ukraine by Russia has been one of the paramount talking points in media highlights, et cetera. Is

En matière d'aide juridique en particulier, on ne peut pas donner de conseils juridiques au public canadien, malheureusement. Les gens doivent donc obtenir leurs propres conseils juridiques, mais nous donnons tous les renseignements que l'on peut et nous les rendons accessibles pour appuyer leurs efforts en matière de conformité. Nous serons heureux de continuer ces discussions à l'avenir.

[Traduction]

Le sénateur Ravalia : Je vous remercie tous de comparaître aujourd'hui.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la proposition actuelle du gouvernement du Canada d'élargir la liste des ministres qui pourraient aider la ministre des Affaires étrangères à administrer et à appliquer une ordonnance de réglementation prise en vertu de la Loi de Sergueï Magnitski? Par ailleurs, le fait que seule la ministre des Affaires étrangères puisse le faire a-t-il causé des problèmes à ce jour?

Mme Langlois : Merci beaucoup pour cette question. Bien que la ministre des Affaires étrangères soit la ministre responsable selon la loi et l'administratrice de la loi, telle que celle-ci le prévoit, l'imposition de sanctions est vraiment un effort pangouvernemental. Différentes personnes et différents ministères participent à la mise en œuvre des sanctions. Il y avait déjà une liste des ministres qui pouvaient échanger de l'information avec la ministre des Affaires étrangères dans le cadre de notre travail sur les sanctions. Nous avons élargi cette liste à la lumière de notre expérience des dernières années. Nous l'avons élargie par souci d'efficacité. Bien entendu, toute information communiquée le sera dans le respect des règles et des procédures applicables à l'échange d'informations au sein du gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous procédons à ce changement maintenant.

Je m'excuse, il y avait une deuxième partie à votre question, n'est-ce pas?

Le sénateur Ravalia : À ce jour, le fait que seule la ministre des Affaires étrangères s'occupe de ce dossier a-t-il eu des répercussions sur la participation potentielle des autres ministres?

Mme Langlois : Comme je l'ai mentionné, il s'agit vraiment d'un effort pangouvernemental. Il y a beaucoup de collaboration entre les différents ministères et les différents ministres, au besoin, dans les discussions.

Le sénateur Ravalia : Ces discussions peuvent donc avoir lieu au Cabinet, par exemple.

Mme Langlois : Oui.

Le sénateur Ravalia : D'accord. Dans la même ligne de pensée, il est évident qu'on parle beaucoup de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie dans les médias et ailleurs. Est-ce que

focusing on our work on Russian elites, oligarchs and the like taking away from other parts of the world where we may be seeing sanctions busting happening through Canada?

Ms. Langlois: Thank you for the question. As you know, a number of sanctions were put out in the last year, not only on Russia but on other countries. Haiti and Iran come to mind as countries where a number of sanctioning measures were taken, as well as Myanmar and Sri Lanka.

In terms of the implementation of the sanctions and their enforcement, that's of an equal nature across all of our regimes. We apply the same approach to all the sanctions in place to ensure that they are having the maximum impact and effect to help foster change.

Senator Ravalia: Thank you very much.

The Chair: I would like to acknowledge that Senator Harder, our deputy chair, has joined the meeting.

Senator MacDonald: This is a very complex matter, and it must be difficult to trace some of this stuff. It is like a game of Whac-a-Mole, obviously, tracing these transgressors. I am curious, what patterns do you see emerging when it comes to those who are involved in money laundering and the proceeds of crime? What industries are most vulnerable? Which is the most likely route to be pursued by people who want to launder money? What parts of the world are more likely to be money laundering through Canada?

Ms. Hunt: Thank you for the question. It is a very complicated one, and I don't think we have time to get through all of the answers today, unfortunately. We recently published, alongside Budget 2023, Canada's national inherent risks assessment. It goes into detail about the sectors and areas of our economy that are most at risk of money laundering and terrorist financing.

It's a very important report that is used by our reporting entities, under the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, to really address and understand the risks that they face, as well as the basis upon which they can take mitigation measures. There are certain types of crimes that are also more prevalent in Canada and more likely to lead to money laundering and terrorist financing.

I will do my best to summarize this in a couple of lines. There are many types of fraud and illegal drug trafficking, and they remain among the highest-risk crimes to support money

le fait de nous concentrer autant sur les élites russes, les oligarques et les autres nous fait perdre de vue d'autres parties du monde où des sanctions imposées par le Canada ne seraient pas respectées?

Mme Langlois : Merci pour cette question. Comme vous le savez, un certain nombre de sanctions ont été prises l'année dernière, non seulement à l'encontre de la Russie, mais aussi d'autres pays. Haïti et l'Iran me viennent à l'esprit parmi les pays contre lesquels des sanctions ont été prises, ainsi que le Myanmar et le Sri Lanka.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de sanctions et de leur application, c'est la même chose pour tous les régimes. Nous utilisons la même approche pour toutes les sanctions mises en place, afin qu'elles aient le maximum d'effet pour susciter un changement.

Le sénateur Ravalia : Merci beaucoup.

Le président : J'aimerais souligner que le sénateur Harder, notre vice-président, vient de se joindre à la réunion.

Le sénateur MacDonald : Il s'agit d'un enjeu très complexe, et il doit être difficile de retracer certaines choses. C'est un peu comme un jeu du chat et de la souris, de toute évidence, pour retrouver les contrevenants. Je serais curieux de savoir quelles tendances vous voyez émerger dans les comportements des personnes qui s'adonnent au blanchiment d'argent et au recyclage des produits de la criminalité? Quels sont les secteurs les plus vulnérables? Quelle est la voie la plus susceptible d'être empruntée par les personnes qui veulent blanchir de l'argent? De quelles régions du monde viennent les personnes les plus susceptibles de tenter de blanchir de l'argent au Canada?

Mme Hunt : Merci pour cette question. Elle est très complexe, et je ne pense pas avoir le temps d'y répondre de façon exhaustive aujourd'hui, malheureusement. Nous avons récemment publié, en même temps que le budget de 2023, l'évaluation nationale des risques inhérents au Canada. On y décrit en détail les secteurs et les domaines de notre économie où les risques de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes sont les plus grands.

Il s'agit d'un rapport très important utilisé par nos entités déclarantes, en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, pour vraiment comprendre les risques auxquels elles sont confrontées, ainsi que le cadre sur lequel elles peuvent s'appuyer pour prendre des mesures d'atténuation. Certains types de crimes sont plus répandus au Canada et plus susceptibles de conduire au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes.

Je vais faire de mon mieux pour résumer tout cela en quelques phrases. Il existe de nombreux types de fraudes et de trafic de stupéfiants, et ils restent parmi les crimes les plus susceptibles de

laundering and terrorist financing. In terms of high-risk areas, our banking sector is one of our highest-risk sectors simply because of how concentrated, big and multi-product they are within this space. As well, we see money services businesses as often being high-risk. That's one of the reasons we are proposing measures to strengthen the framework around money services businesses in Budget 2023 and with the budget implementation act.

Senator MacDonald: Profiling has always been a controversial thing. I've been to the airport in Tel Aviv. They profile everybody at the airport in Tel Aviv. That is also the safest airport in the world. Profiling works.

Do we have a method of profiling when it comes to tracing? Is anyone down the line profiling when it comes to tracing those who are most likely to be involved in money laundering?

Ms. Hunt: Thank you for the question. That's a very good question.

One of Canada's strengths is our multicultural society. We have many people who come from many different places in the world and have connections with the places in the world that they may have left when they came to Canada. So it is a very important consideration and a strength in our system.

We take a comprehensive approach to combating financial crimes, which promotes the integrity of our financial system and the safety and security of all Canadians. While our national risk assessment does identify certain groups — for example, terrorist groups across the world and other things that pose a risk to Canada — it should not in any way be a basis for discrimination in any fashion. Measures taken by the government or the private sector to mitigate risks, with respect to money laundering and terrorist financing, should be considered on a case-by-case basis. They should in no way be targeting or being a blanket for discrimination.

Senator MacDonald: There is no policy of profiling, basically? I just want to clarify that.

Ms. Hunt: That is not one of the principles behind the money laundering and terrorist financing regime.

Senator Woo: Thank you, witnesses. To answer Senator MacDonald's question on the major sources of money laundering, I might point him and all of you to the 2019 B.C. report on money laundering which found that the primary sources are North America and Europe.

favoriser le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Pour ce qui est des secteurs à haut risque, notre secteur bancaire est l'un de ceux qui présentent le plus de risques, tout simplement parce qu'il est très concentré, de grande taille et offre une multitude de produits dans cet espace. De même, nous considérons que les entreprises de services monétaires sont souvent à haut risque. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous proposons des mesures visant à renforcer le cadre régissant les entreprises de services monétaires dans le budget de 2023 et la Loi d'exécution du budget.

Le sénateur MacDonald : Le profilage a toujours été un sujet controversé. Je suis passé par l'aéroport de Tel-Aviv. On établit le profil de tout le monde à l'aéroport de Tel-Aviv. C'est aussi l'aéroport le plus sûr au monde. Le profilage fonctionne.

Disposons-nous d'une méthode de profilage à des fins de dépistage? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui établit un profil en amont pour nous aider à repérer les personnes les plus susceptibles de s'adonner au blanchiment d'argent?

Mme Hunt : Je vous remercie de cette question, qui est très pertinente.

L'une des forces du Canada est sa société multiculturelle. Il y a chez nous de nombreuses personnes qui viennent de différents endroits du monde et qui ont des liens avec les endroits du monde qu'ils ont quittés pour venir s'installer au Canada. Il s'agit donc d'une considération très importante et d'un point fort de notre système.

Nous avons une approche globale de la lutte contre la criminalité financière qui favorise l'intégrité de notre système financier et la sécurité de tous les Canadiens. Bien que notre évaluation nationale des risques mette l'accent sur certains groupes — dont les groupes terroristes à travers le monde et d'autres éléments qui représentent un risque pour le Canada —, elle ne doit en aucun cas justifier une quelconque discrimination. Les mesures prises par le gouvernement ou le secteur privé pour atténuer les risques de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes doivent être examinées au cas par cas. Elles ne doivent en aucun cas cibler un groupe en particulier ou justifier de la discrimination.

Le sénateur MacDonald : Bref, il n'y a pas de politique de profilage? Je voudrais juste mettre cela au clair.

Mme Hunt : Ce n'est pas l'un des principes qui sous-tendent le régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le sénateur Woo : Merci aux témoins. Pour répondre à la question du sénateur MacDonald sur les principales sources de blanchiment d'argent, je pourrais lui conseiller, ainsi qu'à vous tous, le rapport de 2019 de la Colombie-Britannique sur le blanchiment d'argent, selon lequel les principales sources de blanchiment d'argent sont l'Amérique du Nord et l'Europe.

For Ms. Langlois, I wanted to ask you about the compendium of sanctioned individuals, which I believe you mentioned will be classified under the countries where they are located.

But under this new provision where an individual may be sanctioned under existing regulations for a given country rather than the actual country where that person belongs, would that classification then appear under the targeted country or the jurisdiction where that person is residing?

Ms. Langlois: Thank you very much for the question. The amendment that is proposed would see us listing individuals in third countries who are contributing to, for example, a grave breach of international peace and security in the initial country of regulatory focus, within that regulation.

Under the current system, we would do a listing on someone in a third country and it would be to create a third country regulation with reference to the first country where the situation is happening. In this case, we would not create that. We would list them in the initial country. The way the amendment is proposed, it would allow the government to pursue both types of regulatory processes. It doesn't change any of the regulations that are currently applicable, but it would provide the opportunity for the government to do this type of listing should it wish to do so, once the authorities are in place.

Senator Woo: It could happen either way. It could be listed under the third country, under the existing provisions, or under the original source country, is that correct? What would be the choice for one over the other?

Ms. Langlois: Thank you for the question. In terms of when the amendment comes into force, then it would be part of the assessment that's made when there is a decision to list people. So we would be choosing, for example, which foreign policy tool, which sanctions tool and then how best to list the individual or entity in the current situation that applies in that circumstance.

Senator Woo: Insofar as you list individuals in third countries explicitly as part of third countries, presumably some of these third countries are not ordinarily sanctioned. It just so happens that the individual happens to be in that jurisdiction. Are there special diplomatic complexities and problems that come with these types of listings? You are essentially targeting an individual who is a national or resident in a jurisdiction that may not normally be sanctioned and may be above board in other respects.

Ms. Langlois: Thank you very much. As you know, we currently have listings that are made under third country listings, for example, and there has been discussion about that with the countries in question. There is always a lot of collaboration at the diplomatic level between the countries.

Ensuite, madame Langlois, je voulais vous interroger sur la liste des personnes faisant l'objet de sanctions. Je crois vous avoir entendue dire qu'elles sont classées en fonction des pays où elles se trouvent.

Or, selon cette nouvelle disposition, une personne peut faire l'objet de sanctions établies en vertu du règlement applicable au pays ciblé plutôt qu'au pays d'où elle vient. Ainsi, le pays associé à la personne sera-t-il le pays ciblé ou celui où elle réside?

Mme Langlois : Merci beaucoup pour cette question. L'amendement proposé nous permettrait d'inscrire à la liste des personnes se trouvant dans des pays tiers et contribuant, par exemple, à une grave atteinte à la paix et à la sécurité internationales dans le pays initialement visé par la réglementation, mentionné dans le règlement.

Selon le système actuel, il faudrait préciser que la personne se trouve dans un pays tiers, ce qui entraînerait la création d'un règlement pour le pays tiers, où le premier pays concerné serait mentionné. Dans le cas présent, nous ne ferions rien de tel. Nous inscririons la personne à la liste du pays initial. L'amendement proposé permettrait au gouvernement de mener les deux types de processus réglementaires. Aucun des règlements applicables ne serait modifié, mais le gouvernement aurait la possibilité de préciser où la personne se trouve s'il le souhaite, une fois que tous les pouvoirs nécessaires seront en place.

Le sénateur Woo : Il pourrait donc procéder d'une façon ou de l'autre. Il pourrait inscrire la personne à la liste du pays tiers, en vertu des dispositions existantes, ou l'inscrire à la liste de son pays d'origine, c'est bien cela? Qu'est-ce qui le pousserait à choisir l'une ou l'autre des deux options?

Mme Langlois : Je vous remercie de cette question. Lorsque l'amendement entrera en vigueur, cela fera partie de l'évaluation effectuée lorsqu'on décide d'inscrire une personne à la liste. Nous choisirons à quel pays associer la personne ou l'entité dans les circonstances selon l'outil de politique étrangère ou de sanctions le mieux adapté.

Le sénateur Woo : Si on associe explicitement une personne à un pays tiers, on peut supposer que certains pays tiers ne font habituellement pas l'objet de sanctions. Il s'avère simplement que l'individu s'y trouve. Ce type d'inscription pose-t-il des problèmes diplomatiques particuliers? Il s'agit essentiellement de cibler une personne qui est un ressortissant ou un résident d'un pays qui ne ferait normalement pas l'objet de sanctions et qui pourrait respecter les règles pour le reste.

Mme Langlois : Merci beaucoup. Comme vous le savez, il y a déjà des personnes qui sont inscrites aux listes de pays tiers, par exemple, et on en discute alors avec les autorités des pays en question. Il y a toujours beaucoup de collaboration sur le plan diplomatique entre les pays.

In terms of the circumstance you describe, when we go forward, there has been a lot of collaboration and a lot of statements by various like-minded countries on the importance of addressing sanction evasion and circumvention tactics. That would be part, I would assume, of discussions that would take place in such circumstances.

The basis for listing an individual or an entity is grounded in the triggers that are under the act. It would be their contribution to a grave breach of international peace and security or their contribution to violations of human rights or to grave corruption. So there would also be clarity on what the basis is for listing the person that would factor into those discussions.

The Chair: Thank you very much. I will use my prerogative as chair to ask a question both of Ms. Hunt and Ms. Langlois.

We've heard some interesting testimony in the past and also materials that we have read concerning sanction evasion, particularly by the Russians or Russian individuals. There is a task force that has been set up, the Russian Elites, Proxies, and Oligarchs Task Force, or REPO, and in its report back in March, there was an indication that while tens of billions of dollars have been sanctioned and frozen, there is still a lot of evasion going on.

When finance officials get together, whether it is on the margins of meetings of the international financial institutions or in another context, is there talk about extending pressures to other countries that are serving as havens for these funds?

Ms. Hunt: Thank you for the question. It is an excellent one, and I can say the answer is yes.

Canada is very active in the Russian Elites, Proxies, and Oligarchs Task Force, and through those conversations, we are talking among our international partners about ways to try to limit sanctions evasion both within the financial system, but also through other methods such as export controls and other methods that we are seeing used to evade the sanctions.

The use of those types of tools means that other countries are enabling the use of, for example, exports going through a third country to be able to go into Russia. Part of that engagement is to leverage the partners on the REPO Task Force to engage with those other countries to try to limit those types of sanctions evasion tactics.

The Chair: Thank you.

En ce qui concerne la situation que vous décrivez, il y a beaucoup de collaboration et beaucoup d'engagements de divers pays partageant les mêmes vues que nous sur l'importance de s'attaquer aux tactiques d'évitement ou de contournement des sanctions. Je suppose que cela fera partie des discussions qui auront lieu le cas échéant.

La décision d'inscrire une personne ou une entité à la liste se fonde sur les critères prévus par la loi. Elle doit avoir participé à une grave atteinte à la paix et à la sécurité internationales, à des violations des droits de la personne ou à des actes de corruption graves. On exposerait donc clairement pour quelle raison la personne serait inscrite à la liste, et ce serait pris en compte dans les discussions.

Le président : Merci beaucoup. Je vais utiliser ma prérogative de présidente pour poser une question à la fois à Mme Hunt et à Mme Langlois.

Nous avons entendu des témoignages intéressants dans le passé, nous avons également lu divers documents concernant l'évitement des sanctions, en particulier par des Russes ou des personnes russes. Un groupe de travail a été mis sur pied, le Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes, et dans son rapport publié en mars dernier, on peut lire que si des dizaines de milliards de dollars font l'objet de sanctions ou de gel d'actifs, il y a encore beaucoup d'évitement qui se fait.

Lorsque les grands argentiers du monde se réunissent, en marge des réunions des institutions financières internationales ou dans d'autres contextes, est-il question d'accentuer les pressions exercées sur les pays qui servent de refuge à ces fonds?

Mme Hunt : Merci pour cette question. Elle est excellente, et je peux vous répondre par l'affirmative.

Le Canada est très actif au sein du Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes, et dans le cadre de ces conversations, nous discutons avec nos partenaires internationaux des moyens d'essayer de limiter l'évitement des sanctions à la fois au sein du système financier, mais aussi d'autres façons, comme par le contrôle des exportations et des autres méthodes utilisées pour échapper aux sanctions.

Pour vous donner une idée des outils utilisés, d'autres pays peuvent permettre à des exportations de passer par un pays tiers pour pouvoir entrer en Russie, par exemple. Cet engagement consiste donc entre autres à mettre tous les partenaires du Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes à contribution pour dissuader ces autres pays de permettre ce genre de tactique pour éviter des sanctions.

Le président : Merci.

Ms. Langlois, you have been tasked with, basically, building a bureau over at Global Affairs Canada. That's what we've heard in previous testimony at this committee. The sanctions business is not really new, but its intensity, of course, in the past couple of years has really increased, and everyone is developing new methods and training up their people.

As you are doing the same, are you speaking with other countries who are setting up their own structures — whether it is a task force or whether it is a bureau — and their experiences? I'm thinking in particular of the G7, plus close partners like Australia, for example.

Ms. Langlois: Thank you very much for the question. Yes, it is a good question too. As you know, there is a lot of international discussion and collaboration on sanctions generally, and that also extends to administrative set-ups or structures that we put in place to see how best we can address the pressures and the questions that are faced internationally. So in that context, yes, we are talking with other countries in terms of what led to their choice of administrative structures or the set-up of how they are doing things. We are looking at best practices, of course, and that's inspiring us in terms of how we will continue to build and set up the shop to be as fit for purpose as possible and maximizing the resources we have.

The Chair: I imagine training is a priority because normally foreign service officers have not dealt too much with this subject. Is that fair?

Ms. Langlois: That's fair. It is a regulatory process. There is a lot that is available government-wide for regulators, which we are tapping into, of course, as well as continuing those discussions, as I mentioned, with our like-minded partners on how they are doing things. It is not training as such, but it is quite a learning experience and a great opportunity for exchanges.

The Chair: Thank you very much.

Senator Duncan: I have two questions. The first one might be for Ms. Bennett. We were speaking of working between provinces and territories and corporations. I am wondering if this might be closing the barn door after the horse has left? It might be a hard question. In terms of interprovincial cooperation, being able to exchange information between provinces and what that information might reveal, when it's finally established and working, if we might be closing the barn door after the horse has left.

Madame Langlois, on vous a donné le mandat de constituer un bureau au sein d'Affaires mondiales Canada. Notre comité a reçu des témoignages en ce sens. Le domaine des sanctions n'est pas vraiment nouveau, mais l'intensité de l'activité, au cours des dernières années, a vraiment augmenté, et tout le monde est en train d'élaborer de nouvelles méthodes et de former son personnel.

Faites-vous de même? Êtes-vous en discussions avec d'autres pays qui mettent en place leurs propres structures — que ce soit un groupe de travail ou un bureau — et font leurs propres expériences? Je pense en particulier au G7 et à d'autres proches partenaires comme l'Australie, par exemple.

Mme Langlois : Merci beaucoup pour la question. Oui, c'est aussi une très bonne question. Comme vous le savez, il y a beaucoup de discussions et de collaboration à l'échelle internationale sur la question des sanctions de manière générale. Cette collaboration englobe aussi les structures administratives qui sont mises en place pour gérer les pressions qui s'exercent et les questions qui surgissent à l'échelle internationale. Dans ce contexte, oui, nous discutons avec d'autres pays sur le processus qui les a menés à choisir leur structure administrative ou sur la manière selon laquelle ils ont choisi de fonctionner. Nous examinons les pratiques exemplaires, bien sûr, et tout cela est une source d'inspiration pour nous quant aux moyens à prendre pour établir un bureau qui sera aussi adapté que possible aux objectifs et pour tirer le maximum de nos ressources.

Le président : Je présume que la formation est une priorité, car les agents du commerce extérieur n'ont pas trop eu affaire à ce sujet. Est-ce juste?

Mme Langlois : En effet. Il s'agit d'un processus réglementaire. Il y a beaucoup de ressources offertes aux personnes chargées de la réglementation à l'échelle pangouvernementale, dont nous profitons, bien sûr, et nous poursuivons les discussions, comme je l'ai mentionné, avec nos partenaires aux vues similaires sur leur manière de fonctionner. Cela n'est pas de la formation à proprement parler, mais il s'agit d'une très bonne expérience d'apprentissage et d'une occasion en or d'échanger.

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Duncan : J'ai deux questions. La première s'adresse sans doute à Mme Bennett. Il a été question de collaboration entre les provinces et territoires et les sociétés. Je me demande si l'on n'est pas en train d'agir trop tard. La question est peut-être difficile. Je parle de la coopération interprovinciale. Quand les provinces sont en mesure d'échanger des renseignements et d'en tirer des conclusions, une fois la structure établie et en marche, il est peut-être déjà trop tard.

Patricia Bennett, Manager, Strategic Policy & Reviews, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: I think, certainly, we will have to see how the registry is implemented and what information we are able to get out of the registry itself when it is implemented. At FINTRAC, we already have extensive relationships with the provinces both in terms of law enforcement and regulators. We are tackling this issue on an ongoing basis even in advance of a beneficial ownership registry.

Senator Duncan: Thank you. That's what I was hoping to hear.

The other question is regarding section 58.1(2). Are there privacy implications in the repeal of this section? Just to recall, "The Centre shall not disclose under subsection (1) . . ." — that is, disclosure from FINTRAC to the minister — ". . . any information that would directly or indirectly identify any person or entity . . ." This section is being repealed. Will that now allow the minister to receive information directly or indirectly? Are there privacy implications with this?

Ms. Davidson: Could I ask you to point us to the clause that you are reading from?

Senator Duncan: 58.1(2).

Ms. Davidson: That's the section number? Do you have the clause?

Senator Duncan: You know what? That would be fine to respond in writing if you like, if that would be preferable. That would give you more time, and if you need clarification, I can follow up.

The Chair: We need to move fairly quickly on this because it is in the budget implementation act — you have it? Excellent.

Ms. Davidson: I want to confirm you're speaking to clause 197. This clause removes the limitation for identifying foreign entities in the information that is shared.

The foreign persons and entities do not carry the same privacy protections in Canada as domestic persons and entities. That's one consideration.

The other is that, through all of these amendments, we did carefully consult the Department of Justice on Charter and privacy implications.

The Chair: Thank you.

Patricia Bennett, gestionnaire, Politiques stratégiques et révisions, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : À mon avis, il faudra certainement suivre la mise en œuvre du registre et voir quels seront les renseignements que nous serons en mesure d'en tirer lorsqu'il sera en place. Au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, nous avons déjà des liens exhaustifs avec les organismes d'application de la loi et les organismes réglementaires des provinces. Nous travaillons sur cet enjeu constamment, même avant la création du registre de propriété effective.

La sénatrice Duncan : Merci. C'est ce que j'espérais entendre.

Mon autre question concerne la disposition 58.1(2). L'abrogation de cet article a-t-elle des répercussions sur le respect de la confidentialité? À titre de rappel, la disposition prévoit que le Centre « ne peut communiquer, au titre du paragraphe (1) [...] » — c'est-à-dire, dans une communication du CANAFE au ministre — « des renseignements qui permettraient d'identifier, même indirectement, une personne ou entité [...] » Cet article est abrogé. Cela permettra-t-il au ministre de recevoir de l'information, même indirectement? L'abrogation a-t-elle des répercussions sur la confidentialité?

Mme Davidson : Puis-je vous demander de nous indiquer l'article que vous citez?

La sénatrice Duncan : Il s'agit du 58.1(2).

Mme Davidson : Est-ce là le numéro de l'article?

La sénatrice Duncan : En fait, je serais satisfaite si vous répondiez par écrit, si cela est préférable. Cela vous donnera plus de temps et si vous avez besoin de précisions, je vous les donnerai.

Le président : Nous devons avancer assez rapidement sur la question, car cela concerne la loi d'exécution du budget — vous l'avez? Excellent.

Mme Davidson : Je veux confirmer que vous parlez de l'article 197. Cet article élimine la restriction relative à l'identification d'entités étrangères dans les renseignements qui sont communiqués.

Les personnes ou entités étrangères ne disposent pas des mêmes mesures de protection au Canada que les personnes et entités canadiennes. Voilà un élément de réponse.

De plus, pour l'ensemble de ces modifications, nous avons minutieusement consulté le ministère de la Justice au sujet des répercussions relatives à la Charte des droits et libertés et à la confidentialité.

Le président : Merci.

[Translation]

Senator Gerba: We know that information sharing is really key to the success of Bill C-47. How do you envision sharing information with the sanctions regimes of our allies? Do you have a way of doing things that would really allow for better information sharing?

Ms. Langlois: Thank you for the question.

There are a lot of discussions happening between Canada and allied countries about the current situation, but also about other situations. I'm thinking of Iran or Haiti, or other situations. There is collaboration on sanctions, but each country's regime is a bit different.

The sharing of information is more general, more focused on interests and what we want to achieve, because we have similar goals even though our regimes are different. These discussions continue and we often find, too, that when there are announcements, we try to work together to maximize the impact of our sanctions and have a greater effect in order to bring about a change in behaviour or compliance with international laws and standards.

Senator Gerba: Thank you.

[English]

The Chair: Are there any other senators who want to ask a question? We have some time.

[Translation]

Senator Gerba: I know you said that profiling was not part of this bill, but I'd still like to know if there are any provisions in place to ensure that immigrants in general — and there are many in this country, since Canada is a country of immigration — who are exporters, who are in business, some whose families have stayed in their home countries, are not targeted by this bill.

[English]

Ms. Hunt: Thank you for the question. As I said before, it is not a principle of the regime to be able to target communities. Many Canadians have ties to communities around the world, and these relationships are not in and of themselves an indication of terrorist financing or money laundering risks. That's a very important principle that's upheld throughout the regime. All of our national risk assessments and other documents repeat that consideration. We urge our reporting entities and our partners within the federal and provincial governments to look at any cases on a case-by-case basis to ensure that we are not in and of ourselves causing a basis for discrimination across the regime.

[Français]

La sénatrice Gerba : On sait que le partage d'informations est vraiment la clé du succès du projet de loi C-47. Comment envisagez-vous le partage d'informations avec les régimes de sanctions de nos alliés? Avez-vous prévu une façon de faire qui permettrait vraiment de mieux partager l'information?

Mme Langlois : Merci pour la question.

Il y a beaucoup de discussions en cours entre le Canada et les pays alliés au sujet de la situation actuelle, mais aussi de différentes situations. Je pense à l'Iran ou à Haïti, ou à d'autres situations. Il y a une collaboration sur le plan des sanctions, mais les régimes de chaque pays sont un peu différents.

Le partage d'information se fait de façon plus générale, plus concentrée sur les intérêts et sur les objectifs à atteindre, parce qu'on a des objectifs semblables même si nos régimes sont différents. Ces discussions continuent et on constate souvent, aussi, que lorsqu'il y a des annonces, on essaie de collaborer pour maximiser l'impact de nos sanctions et avoir plus d'effet afin d'essayer d'inciter à un changement de comportements ou à un respect des lois et des normes internationales.

La sénatrice Gerba : Merci.

[Traduction]

Le président : D'autres sénateurs souhaitent-ils poser des questions? Il nous reste du temps.

[Français]

La sénatrice Gerba : Je sais que vous avez dit que le profilage ne faisait pas partie de ce projet, mais j'aimerais savoir quand même s'il y a des dispositions qui sont prises pour que les immigrants, de manière générale — et ils sont nombreux au pays puisque le Canada est un pays d'immigration —, qui sont exportateurs, qui sont dans les affaires, certains dont la famille est restée dans leur pays ne soient pas visés par ce projet de loi.

[Traduction]

Mme Hunt : Merci pour la question. Comme je l'ai déjà précisé, le régime n'a pas pour principe de permettre que l'on cible des communautés. De nombreux Canadiens ont des liens avec des communautés partout dans le monde, et ces liens seuls n'indiquent pas qu'il y a des risques de financement d'activités terroristes et de recyclage des produits de la criminalité. Ce principe très important est respecté dans l'ensemble du régime. Nos évaluations de risques et nos autres documents, à l'échelle nationale, tiennent tous compte de cet aspect. Nous enjoignons à nos entités déclarantes et nos partenaires au sein des gouvernements fédéral et provinciaux d'examiner tout cas éventuel sur une base individuelle pour s'assurer de ne pas créer un motif de discrimination dans l'ensemble du régime.

None of the measures proposed target those types of considerations and are upholding broader ways to enhance the information sharing to be able to address case-by-case considerations.

[*Translation*]

Senator Gerba: Thank you.

[*English*]

Senator Woo: That just got me thinking about a situation where an individual is deemed by another country to have received the proceeds of his or her wealth illegally, through corruption or whatever, and perhaps is residing in Canada now. But Canada does not necessarily accept that assessment by a legitimate foreign government. What happens in a situation like that? This is not hypothetical, by the way. If there isn't an answer, that's fine.

Ms. Hunt: I think we would have to take that question back. I think we would be better off consulting with our colleagues. From a principles perspective and from a policy perspective, we don't look at the regime in that kind of consideration. That would be a case-by-case consideration that we would need to look at that particular individual.

Ms. Bennett: If you did want to look at it from an operational point of view, certainly that international cooperation is key to effective operations. We have relations with foreign counterparts across the world, and they are able to provide us with suspicions of persons in their jurisdictions that feed into our analysis and we can make those networks to see if it helps us meet our threshold at FINTRAC for disclosing information to law enforcement. We would take it into account, but it would not necessarily result in a disclosure to law enforcement. It would depend on the full analysis of the information.

Senator Woo: If there is disclosure or a claim by a foreign government that there is somebody in the country that has gotten funds illegally out of that country, with impunity, that information is shared with you? You don't necessarily act on it unless it meets all of the criteria and your regulations? Yes? Thank you.

The Chair: Thank you very much. That last one is a bit of a teaser for the report that will be coming out from this committee, hopefully fairly soon, where we will have some recommendations on both pieces of legislation as we go forward. If there are no more questions, colleagues, I would like to go in camera, after our witnesses leave, for a brief period of time only.

Aucune des mesures proposées ne cible ce type de critères. Elles suivent des méthodes plus larges pour améliorer le partage de renseignements afin d'être en mesure de tenir compte des facteurs individuels.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Woo : Votre intervention m'a fait penser à la situation d'une personne qui est réputée par un autre pays avoir reçu les produits de sa fortune de manière illégale, par la corruption ou autre, et qui vit possiblement aujourd'hui au Canada. Or, le Canada n'accepte pas nécessairement cette évaluation menée par un gouvernement étranger légitime. Que se passe-t-il dans une telle situation? Ce n'est pas un cas hypothétique, soit dit en passant. S'il n'y a pas de réponse, aucun problème.

Mme Hunt : Je crois que nous devons vous répondre plus tard. Il vaudrait mieux que nous consultions nos collègues. Les principes et la politique du régime ne tiennent pas compte de ce type de considérations. Il faudrait examiner le cas particulier de cette personne.

Mme Bennett : Si l'on examinait la situation du point de vue opérationnel, il est certain que la coopération internationale est essentielle à l'efficacité des activités. Nous avons des liens avec nos homologues étrangers partout dans le monde. Ils sont en mesure de nous renseigner sur les doutes qui planent sur certaines personnes dans leur pays. Ces renseignements nourrissent nos analyses, et nous constituons des réseaux afin d'évaluer si l'on atteint le seuil du CANAFE pour communiquer ces renseignements aux services policiers. Nous en tiendrions certainement compte, mais les renseignements ne mèneraient pas nécessairement à un signalement aux services policiers. Cela dépendrait de l'analyse complète des renseignements.

Le sénateur Woo : Si un gouvernement étranger prétend ou communique des renseignements indiquant qu'une personne au pays a obtenu des fonds illégalement à l'extérieur du pays, en toute impunité, ces renseignements vous sont communiqués? Vous n'intervenez pas nécessairement, à moins que tous les critères et la réglementation soient respectés? Oui? Merci.

Le président : Merci beaucoup. Nous avons donné un avant-goût du rapport que publiera notre comité — bientôt, espérons-le — et qui contiendra certaines recommandations sur les deux projets de loi. S'il n'y a plus de questions, chers collègues, j'aimerais que nous passions à huis clos, après le départ de nos témoins, pour un court instant seulement.

I express the thanks of this committee to our witnesses for their frank answers on a very complex subject. We appreciate you being here. We appreciate the work you do as public servants in our country. Thank you very much.

We will briefly suspend and then continue.

(The committee continued in camera.)

Je transmets les remerciements de notre comité à nos témoins pour leurs réponses franches sur un sujet très complexe. Nous vous sommes reconnaissants pour votre présence parmi nous et pour le travail que vous accomplissez comme fonctionnaires au service des Canadiens. Merci beaucoup.

Nous suspendrons brièvement la séance, puis reprendrons.

(La séance se poursuit à huis clos.)
